CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. Pour la feuille seulement.—DIX PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille *seulement*, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour *dix lignes ou moins*, pour la première insertion de chaque langue, et *cinquante cents* pour les insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par *intervalle* seront cotés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis [illegible] des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur gazettes sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'Abeille n'ont le droit ni de rendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Packet Régulier entre la Nouvelle-Orléans, Plaquemine et Bâton-Rouge.

Le beau bateau à vapeur d'une marche supérieure, COMMERCE, capitaine G. Mahé, partira régulièrement tous les samedis et mercredis de la Nouvelle-Orléans, à 10 heures A. M. et de Baton Rouge tous les vendredis et lundis à 8 heures A. M., il prendra du fret et des passages pour toute la côte. Il commencera ses voyages samedi, 3 du courant.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au capitaine ou à CARRIERE, DARAN & Co., rue St. Louis, Nos. 11 et 15.

2 sept

Pour [illegible] Sara, Baton Rouge, Plaquemine et les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur, bon marcheur, TECHE, capitaine Chs. De Blanc, ayant de superbes emménagemens pour les passagers, fera ses trajets entre cette ville et les ports ci-dessus comme paquebot régulier, partant de la Nouvelle Orléans tous les dimanches à 9 heures précises du matin et de Bayou Sara tous les mercredis à la même heure.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à GRAY, DURRIVE & Co. ou L. LASTRAPES & DESMARE.

N. B. Le fret qui doit être débarqué entre la Nlle. Orléans et Plaquemine ne sera point reçu, à moins qu'il ne soit payé par les chargeurs, et le fret qui sera débarqué la nuit sur la côte sera au risque et compte du propriétaire.

17 aout

Pour la Mobile—Le bateau à vapeur Mobile, capt. Mark, partira pour la Mobile tous les [illegible]dis après l'arrivée du char de midi et demi, quittant la Mobile tous les vendredis à 11 heures du matin. Il arrêtera en allant et revenant à la Baie St. Louis, Passe Christiane, Est et Ouest Pascagoula. Pour fret ou passage, s'adresser à TOURNE & BECKWITH, Nlle. Levée, 28 et 29.

8 aout

Paquebot de St. Martinsville, Attakapas et Plaquemines—Le bateau à vapeur VETERAN, capitaine P. Delahoussaye, fera ses trajets comme paquebot régulier, entre St. Martinsville et Plaquemines (durant les eaux basses). Il partira de St. Martinsville pour Plaquemines tous les dimanches à 7 heures du matin. En retournant il quittera Plaquemines pour St. Martinville, Nlle. Ibérie et Franklin tous les [illegible] à dix heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à GRAY, DURRIVE & Co. 42 & 43, Nlle Levée.

N. B. Les passagers allant aux Attakapas n'éprouveront pas de retard à Plaquemine, en partant de la Nouvelle Orléans, tous les mercredis par les bateaux à vapeur COLUMBIA et COMMERCE, attendu que le VETERAN, attendra les passagers qui viendront par ces bateaux.

sept

A VENDRE—Un Bateau [illegible] classe, [illegible] RD, 29, Nouvelle Levée.

Pour le nord et les côtes.

POUR PHILADELPHIE—Le brick paquebot TREATY, capitaine Danton, ayant une partie de son chargement engagé, partira [illegible]. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, ou à HOSKINS & WILCOCKS, 38 rue du Camp.

POUR PHILADELPHIE—Le paquebot régulier EDWARD BONNAFFEE, capitaine Gallarue, ayant la [illegible] sa cargaison à bord, sera le premier navire [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la Poydras, ou à JAMES REED & Co. rue Royale, No. 35.

POUR PHILADELPHIE—Le navire John Sargeant, ayant été retenu, peut prendre, pour compléter son chargement, 100 balles de coton sur proposition immédiate, et peut accomoder des passagers.—S'adresser à bord, vis-à-vis le marché aux légumes, ou à JAS. REED & Co. 35 rue Royale.

13 oct

Pour les ports d'Europe.

POUR LIVERPOOL

LE navire A 1 Choctaw, capt. Foster, à besoin de 350 balles de coton pour compléter son chargement. Pour les conditions, ou pour passage, ayant des beaux emménagemens, s'adresser à BAILEY & ABBOTT, no. 14, rue Bienville.

12 oct

POUR LE HAVRE.

Le navire Elizabeth, capitaine Thayer, classé A 1, fin voilier, portant 1000 balles de [illegible] besoin de 250 à 300 balles pour compléter son chargement. Pour les conditions, ou pour passage ayant de beaux emménagemens, s'adresser à BAILEY & ABBOTT, no. 14, rue Bienville.

19 oct

POUR LE HAVRE—Le A 1 navire fin voilier ORIENT, capitaine Eaisey, sera expédié sans délai, ayant son chargement engagé, il peut loger quelques passagers. S'adresser BAILEY & ABBOTT, rue Bienville, No. 14.

20 oct

POUR LIVERPOOL—Le A 1 fin voilier paquebot CHATHAM, capitaine J. Gordon, sera expédié pour le port ci-dessus, mardi, le 13 du courant. Pour fret de 350 balles ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à BAILEY & ABBOTT, rue Bienville, No. 14

11 oct

Pour les ports du Mexique.

POUR BRAZORIA—Texas—La goëlette JULES CÆSAR, ayant la plus grande partie de sa cargaison à bord, partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à JAMES REED & Co. rue Royale, No. 35.

22 oct

POUR VELASCO & BRAZORIA—La belle goëlette doublée et chevillée en cuivre COL. FANNIN, capitaine Thompson, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour la balance du frêt ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue St. Louis, ou à JOHN CROSBY, rue du Camp, No. 38.

6 oct

A VENDRE—La goëlette fine voilière [illegible]LONE, construite à Baltimore, il y a quatre ans, du port de 75 tonneaux; elle sera vendue à bon marché pour clore une société, s'adresser à COIT & CO, rue de la Douane, No. 20

20 oct

A VENDRE.

LA goëlette bonne marcheuse, doublée et chevillée en cuivre, HONITA, dans l'état qu'elle se trouve maintenant à l'autre bord du fleuve; elle est bien appareillée, et elle peut être expédiée en mer immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à J ROBERTS & co. Rue Royale no. 117.

19 oct

A VENDRE—La goëlette BEE, du port de 61 tonneaux, ayant été complètement réparée sous l'inspection des gardiens du port. C'est un bâtiment solide, enrégistré A1, qui a été originairement construit pour faire un bâtiment de guerre, il est doublé et chevillé en cuivre et propre au commerce mexicain. On peut la voir de l'autre bord du fleuve près du ferry. Pour plus amples détails et pour les conditions, s'adresser à KOHN, DARON & Co. rue Bienville, No. 25

17 oct

A FRETER—Le brick danois CHARLOTTE, du port de 200 tonneaux, capitaine Wippel, prendra une cargaison pour un port du sud de l'Europe. S'adresser à M. DE LIZARDI & Co.

11 oct

On a besoin d'un navire du port de 100 à 150 tonneaux, tirant peu d'eau, pour aller à Tabasco et de là à New-York. S'adresser QUERTIER & ALBERT.

POUR MATAMOROS—La fine goëlette HALCYON, capitaine Dickenson, partira incessamment pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à M S CUCULLU, LAPEYRE & Co.

4 oct

C. A. FERRARD, ouvrira incessamment à son domicile, rue Bourbon, No. 186, près de la rue St. Pierre, un cours pratique de tenue de livres en parties doubles, de 6 à 8 heures du soir.

Il donne aussi des leçons en ville, et il peut encore tenir quelques jeux de livres.

AVIS—La personne, (qui sans doute par erreur) a pris à bord du bateau à vapeur Alert, au Rail Road Pontchartrain, vers la fin de septembre, un Fusil long à deux coups et à piston, d'une manufacture anglaise, obligera le propriétaire en le déposant au bureau de cette feuille. 19 oct—1a

POLHEMUS & BUCKLEY,

Peintres d'Enseignes et de Maisons,

Rue de Chartres, près de la Bourse, et rue Gravier, [illegible] l'Arcade.

INFORMENT respectueusement leurs amis et le public, qu'ils sont maintenant prêts à recevoir des ordres pour l'exécution d'ouvrages dans leur profession, à l'un ou l'autre des endroits ci-dessus désignés; ayant un grand approvisionnement de bons matériaux ils espèrent par leur ponctualité, le fini de leur travail et la modicité de leurs prix, obtenir l'encouragement du public.

N. B. Ils posent des vitres, et imitent le bois, en peinture.

A vendre chez eux, peintures, huile, vitres, &c.

2 sept—6 m.

Avis de Banques et de Comp.

$100 DE RECOMPENSE.

Département du Gaz—Banque de la Compagnie du Gaz.

SECTION 38 DE LA CHARTE.

IL est de plus décrété, que les personnes qui, quelques soient les moyens qu'ils emploient intentionnellement, endommageront ou détruiront aucun partie des tuyaux de gaz posés par la compagnie, en vertu de cet acte, ou aucune partie de ses bâtimens, appareils et machines, la personne ou les personnes commettant le délit, seront, chacune d'elles responsables de tous les dommages ainsi occasionnés; et et de plus, pourront être poursuivies par acte d'accusation, en tout temps et dans les douze mois qui suivront après que l'offense aura été commise, et sur conviction du fait, seront punies d'une amende qui n'excédera pas mille piastres, et un emprisonnement qui n'excédera pas douze mois, tous deux à la discrétion de la cour.

Conformément à la section qui précède, avis est par le présent donné, que des lampes à l'usage public, appartenant à cette compagnie, ayant été ouvertes pour allumer des cigarres, ou dans de mauvaises intentions, qui endommagé les dites lampes et les éteint, une récompense de $100 sera donnée sur toute information suffisante pour faire condamner toute personne qui aurait ainsi occasionné du dommage à aucun des ouvrages de cette compagnie.

20 oct — E. W. WELLS, Secrétaire.

AVIS.

[illegible] 11 *de la Charte de la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nouvelle Orléans et de Carrollton.*

IL est de plus décrété, Que toute personne ou personnes, qui par malice ou autrement, endommagera ou détruira aucune partie du dit chemin à coulisses fait par la dite compagnie, en vertu du présent acte, ou aucun des dits ouvrages, édifices, voitures ou machines qui y appartiennent, seront condamnées chacune d'elles, pour chacun des délits, à une amende de cent piastres, recouvrable par devant toute cour de juridiction compétente, et seront en outre, responsables de tous les dommages qui pourront en résulter; elles pourront de plus être poursuivies au criminel à telle époque que ce soit, dans les six mois après que le délit aura été commis, et punies d'une amende qui n'excédera pas mille piastres, ou d'emprisonnement qui n'excédera pas douze mois, ou à l'un et à l'autre.

Attendu que des personnes mal intentionnées, ont cherchées à obstruer le libre passage des chars, en plaçant des obstacles sur les coulisses (rails), il a été jugé convenable de publier, comme ci-dessus, cette partie de la charte qui a rapport à ce sujet, et d'annoncer qu'une récompense honnête sera donnée pour la compagnie, pour l'arrestation de toute personne ou personnes qui seraient convaincus d'avoir ainsi violé les droits accordés par la charte à cette compagnie.

GEORGE MERRICK,

Ingénieur en chef du Chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans et Carrollton. — 20 oct

AVIS—Le soussigné est autorisé par la direction à négocier les bons de la Compagnie de Navigation d'Orléans, pour une somme de cent mille piastres, à l'effet d'obtenir les fonds nécessaires, pour améliorer la navigation du Bayou St Jean et du Canal. Les bons sont divisés en coupons de cinq cents piastres. Sur cette somme quarante mille piastres sont payables dans vingt-cinq ans, et les soixante mille restant, dans trente ans. Ces bons portent intérêt à raison de six pour cent par an, payable semi-annuellement, au bureau de la compagnie, dans cette ville, et les paiemens sont garantis par la première Municipalité.

Les propositions pourront être adressées au soussigné ou laissées entre les mains du secrétaire, au bureau de la Compagnie, au bassin Carondelet.

18 oct — J. H. HOLLAND, président.

AVIS.

Commission du Chemin à Coulisses de Washington.

LA Commission recevra des soumissions pour la confection du Rail Road projetté qui doit aller de la rue des Champs Elysées à la Terre aux Boeufs, à la charge par les contracteurs de fournir tout le nécessaire, (à l'exception seulement des rails qui devront être fournis par la compagnie) et à la charge encore par les dits contracteurs de confectionner le tout.

Le devis des matériaux à fournir est déposé au bureau de la Compagnie, encoignure Orléans et Royale.

J. A. DUREL,

6 oct — Secrétaire.

AVIS.

Commission du chemin à coulisses de Washington.

LES commissaires invitent les propriétaires de terrains avoisinant la rue des Bons Enfans, à partir de la rue des Champs Elysées jusqu'à la rue Ferdinand à faire connaître par soumissions cachetées la dimension, le prix et les conditions auxquels ils vendront les dits terrains.

20 sept — J. A. DUREL, secrétaire

AVIS—Les livres de souscription du Rail Road de Washington, sont ouverts tous les jours depuis 9 heures jusqu'à 3 heures P. M. au Bureau de la Compagnie d'Assurance du Théâtre d'Orléans.

1 oct — J. A. DUREL, Sect.

LA commission du chemin à coulisses de Washington, recevra des soumissions pour une grande quantité de bois dans les dimension, suivantes:

2 x 12 [illegible] sur 20 pieds de long, [illegible] soit en bois gras
8 x 8 sur 8 de do, ou en cypre.
6 x 6 sur 18 de do,

Pour plus amples renseignemens s'adresser au bureau de la Compagnie, encoignure Royale et Orléans.

24 sept — J. COMMURY, président.

Compagnie de Navigation d'Orléans.

Nlle. Orléans, 5 septembre 1836.

AUNE assemblée des Directeurs de cette Institution, il a été résolu qu'à compter du 10 septembre courant, le péage perçu par la Compagnie sur tous bâtimens entrant dans le Canal et le Bassin Carondelet, est et demeure réduit de six à quatre escalins par tonneau.

Par ordre de la Direction,

7 sept — GUSTAVE F. WEISSE, secrétaire.

Banque de l'Etat de la Louisiane.

Nouvelle Orléans, 3 septembre 1836.

PAR ordre de la Direction de cette Banque une assemblée spéciale est convoquée pour lundi le 7 novembre prochain, à 5 heures de l'après-midi, à la maison de Banque, à l'effet d'adopter des mesures pour augmenter le fond capital de cette institution conformément à la 19me. section de l'acte d'incorporation.

5 sep — RICHARD RELF, Caissier.

AVIS—Les chars entre la Nouvelle Orléans et Carrollton, partiront jusqu'à nouvel ordre, comme suit: Les dimanches et les jours de la semaine, de Carrollton à 2, 4 et 6 heures de l'après midi et de la Nlle. Orléans à 3, 5 et 7 heures de l'après midi.

5 sept — P. CAZENAVE, secrétaire pro tem.

Banque de Carrollton.

AVIS est par le présent donné aux actionnaires de cette Banque, qu'un versement de cinq piastres par action sera dû, et que le paiement en est exigé le 15 du courant.

8 oct — JOHN NICHOLSON, caissier.

AVIS—Les livres de souscription au capital de la Compagnie des Bateaux à vapeur des Négocians, pour établir une communication régulière entre ce port, la Havane et les ports du Mexique, sont maintenant ouverts dans les bureaux de la Compagnie d'Assurances de l'Océan; les actions sont de $500 chacune.

Thomas Barrett,
E. Rainett,
S. W. Oakey,
James Carroll,
John Kilshaw, Jr — Commissaires pour recevoir les souscriptions.

7 juin—6y

A LOUER—Les Magasins à l'épreuve du feu, situés dans la rue Tchoupitoulas, près de la rue Julie, mesurant 64 pieds de face et 136 pieds de profondeur, occupés maintenant par M. R. Y. Downey.—S'adresser à COIT & Co. rue de la Douane, no 20

12 oct

A LOUER deux maisons à deux étages, situées rue Madison—S'adresser au bureau de M. Graihe, ou au magasin de Mr. Delassus et Montreuil ou chez F. Mandé, vis à vis la halle aux boucheries, entre les rues Ste. Anne et Madison.

8 oct—3as

A LOUER—Un très grand lot de terre avec maison à domicile et écurie y appartenant, dans le centre de la ville, très bien situé pour une écurie publique ou pour des charretiers. S'adresser à ISAAC T PRESTON.

21 sept 3o

ON DEMANDE cent manoeuvres pour travailler sur le chemin à coulisses entre la Nlle. Orléans et Nashville, à une distance de 12 milles de cette ville et sur les bords du Lac.—Ceux arrivant du Nord trouveront emploi très avantageux, comme le lieu est très salubre, et ils sont garantis d'être longtemps employés et à de bons gages. S'adresser au bureau ou à

8 oct—3 — PETER MURPHY.

REMEDE de Leroy, pilules purgatives du docteur Le Roy; le grand ouvrage du docteur Le Roy; Antiglaireux du docteur Guillet; en débarquement du navire Mozart, à vendre au dépôt chez A. MICHOUD, encoignure Ursulines et Levée.

8 oct

SANGSUES.

AVIS—Le soussigné tient constamment un assortiment de Sangsues de la première qualité qu'il offre au détail, et lorsque l'on le désire, il les applique lui-même. E. B. DONNELLY, rue Bourbon, No.5

2 sept—6

A VENDRE—Une négresse âgée d'environ 25 ans, avec son fils âgé de 4 ans, elle est une excellente blanchisseuse et repasseuse, et domestique de maison de confiance; elle se comporte bien. S'adresser [illegible] no 47, rue Bienville. oct

CLOUX ET CHOCOLAT.

300 Barils Cloux, des manufactures Phenix et Cumberland.

40 caisses Chocolat supérieur—en débarquement du navire Archer, de Philadelphie, à vendre par HOSKIN & WILCOCKS, No 38, rue du Camp.

3 oc

10 Tonneaux de BOIS DE TEINTURE de Tampico, en débarquement de la goël. Créole, et à vendre par JOHN CROSBY, rue du Camp, no. 38.

19 oct

TOILE A DRAPS—75 balles Toile à Draps de 4/4, en débarquement et à vendre par WM. G. HEWES & Co, 34, rue Poydras.

14 oct

REÇU par les derniers arrivages, et à vendre par le soussigné,

16 demi pipes Eau de Vie, fine Champagne, ayant droit au drawback.

200 caisses Eau fleur d'Orange, grand modèle,
200 " Vin, vieux Tarel,
100 " Champagne, 1ère qualité,
100 " Liqueurs superfines, assorties,

Et un grand assortiment de Vins, rouge et blanc, en barriques, et en caisses, plus: ayant droit au drawback;

Draps de [illegible], Indiennes Françaises, et Suisses, Chambrays, [illegible]illes, Alpines et Bretelles, en gomme [illegible].

11 oct — OSMIN BIGOURDAN.

300 balles TABAC de Cube, première qualité, 25 boucauts SUCRE Muscovado, 25 barils [illegible], 1205 gallons MELASSE première qualité, 164 [illegible] sacs CAFE, 34 milliers SIGARES de choix, [illegible], à vendre en débarquement de la goëlette Très Amigos, de St. Yago, par [illegible] & LAMBERT, [illegible] rail-road, No. 11

8 oct

THOMAS FELLOWS, COURTIER DE CHANGE;

RUE DU CAMP, No. 3.

Achete et vend des Lettres de Change, Billets, Actions des banques et des autres institutions, Billets de banque sans cours, Doublons, Souverains, et autres monnaies en or, le tout à des conditions tres raisonnables

BUREAU DE CHANGE DE J. D. BEERS, I. R. ST. JOHN & Co.

RUE DE CHARTRES No. 60.

CHECKS à vue, courte vue, et à terme, sur

New-York,	Augusta, Ga.
Philadelphie,	Savannah do.
Fayetteville, N. C.	Macon, do.
Charleston, S. C.	Mobile.

Billets de banque du Mississipi, de l'Alabama, et billets sans cours, monnaies en or et en argent, y sont achetés.—Doublons, Souverains, et autres monnaies en or, à vendre. 9 sept

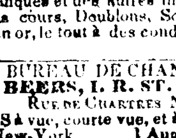

PROCLAMATION

PAR

EDWARD D. WHITE,

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Attendu que les électeurs pour le Président et le Vice-Président des Etats-Unis doivent être choisis dans cet Etat, le premier Lundi du mois de novembre prochain et les deux jours suivants, savoir:

Un pour le premier district électoral, qui se compose des paroisses de Plaquemines, St. Bernard, Orléans et Jefferson.

Un pour le second district électoral, qui se compose des paroisses Ouest Féliciana, Est Féliciana, Est Baton Rouge, Ste. Hélène, Livingston, Washington et St. Tammany.

Un pour le troisième district électoral, qui se compose des paroisses St. Charles, St. Jean Baptiste, St. Jacques, Ascension, Assumption, Terrebonne et Lafourche intérieure.

Un pour le quatrième district électoral, qui se compose des paroisses d'Iberville, Ouest Baton Rouge, Lafayette, St. Martin, Ste. Marie et St. Landry.

Et un pour le cinquième district électoral, qui se compose des paroisses Pointe Coupée, Avoyelles, Rapides, Natchitoches, Claiborne, Catahoula, Ouachita, Concordia et Carroll.

Et attendu que la loi porte qu'aux susdits jours, tout citoyen de cet Etat ayant droit à un vote, pourra voter pour cinq personnes choisies électeurs, chacune desquelles devra résider dans un district électoral différent de celui de chacune des autres.

En conséquence, j'ai jugé convenable de rendre cette proclamation pour donner avis des dites élections, à tous les électeurs dans l'Etat, et pour ordonner à tous juges de paroisse, sherifs et autres fonctionnaires publics que cela concerne, de tenir les dites élections aux jours ci-dessus mentionnés, dans leur comtés, paroisses et districts respectifs, et de les diriger et d'en faire les rapports de la manière et dans le temps voulus par la loi.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, en la ville de la Nouvelle Orléans, le treizième jour du mois de septembre de l'année de notre Seigneur mil huit cent trente six, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique, la soixante unième.

Par le Gouverneur,

(signé) E. D. WHITE,

MARTIN BLACHE, Secrétaire d'Etat

LEGION DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, le 20 Octobre 1836.

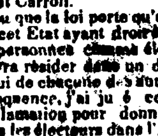

CONFORMEMENT à la loi la Légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira sur la place d'armes, Dimanche 20 Novembre, à dix heures du matin, pour une revue d'inspection.

Les officiers commandant les compagnies devront remettre à l'inspecteur de brigade un contrôle exact du nombre effectif de leurs compagnies.

Les officiers des compagnies ainsi que les officiers de l'état major qui n'ont point encore remis à l'inspecteur leurs commissions dûment assermentées et enrégistrées conformément à la loi, devront se conformer aux ordres précédemment donnés à cet égard.

Chaque commandant de compagnie devra, au moins une heure avant la revue, envoyer un détachement sur la place pour fermer la grille et établir des factionnaires à chacune de ses portes.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du Brigadier Général J. B. Plauché, commandant la Légion de la Louisiane.

29 oct — D. AUGUSTIN, Aide de Camp.

A VENDRE en magasin par les soussignés:

30,000 Cigarres de la Havane. (Jose Bulenzvela);
30,000 do do Trabucos;
50 barils Vin de Ténérif;
150 douzaines Cerises, (Badin Frères);
15 demi pipes Cognac, 4me. preuve, (J. Dupuy);
50 caisses Fruits à l'eau de vie;
15 caisses Liqueurs superfines (Guelaud);

21 oct — E. TASTET & A. DELAMARE.

COTON d'Emballage—84 pièces Coton d'Emballage d'Ecosse, de très bonne qualité, en débarquement du navire Natchez, et à vendre à très bas prix, par ANDREWS & BROTHERS, rue de Chartres, No. 19.

21 oct

VIN Malaga doux—150 quarts de barriques Vin Malaga doux, ayant droit au débenture, à vendre par R GRONING & Co.

21 oct

BROUETTES & CHARRETTES, à vendre par JAMES REED & Co, 35, rue Royale.

21 oct

GRAINE de Cotons—335 sacs Graines de coton, en débarquement de la goëlette Shenandoah, du Texas, à vendre par JAMES REED & Co, 35, rue Royale.

21 oct

CORDE d'Emballage.—100 rouleaux Corde d'Emballage, à vendre par JAMES REED & Co, 35, rue Royale.

21 oct

BEURRE & FROMAGE—A vendre par PERKS & HALL, No 2, Levée de devant.

21 oct

DEMANDE de Commis—On a besoin dans un bureau de Commission, un jeune homme intelligens et bien élevé de 15 à 16 ans, une dont les parens résident en ville, et qui considérera l'information qu'il pourrait acquérir la première année, une rémunération suffisante pour ses services pour ce temps. S'adresser par lettre, boîte no. 257, bureau de la poste.

21 oct

SON—1700 boisseaux en débarquement du bateau à vapeur George Collier, à vendre par R. GRONING & Co.

11 oct

A VENDRE—Un excellent Cheval de cabriolet, s'adresser à la Banque de la Louisiane.

11 oct—3

MAIS—5000 boisseaux d'excellent Maïs, à vendre à bon marché pour clore une consignation. S'adresser à HOSKINS & WILCOCKS, 38, Camp st.

11 oct

VIN de Champagne, de 1ère. qualité, à vendre par J. LEBLANC & Co, rue Royale, No 103.

11 oct

LISTONS, Robes [illegible], galons noirs, rubans satinés, à vendre par en caisse par J. LE BLANC & Co, rue Royale, No. 103.

11 oct

100 DOUZAINES Caleçons en laine, reçus par ship Chatham et à vendre par FROST & Co, rue de la Douane, no 8.

12 oct

FROMAGE.—25 caisses fromage, frais débarqué et à vendre par CARRIERE DARAN & Co. rue St. Louis, No. 11 et 15.

12 oct

HUILE.—50 bques. [illegible] et 100 gallons huile d'hiver, à vendre par COIT & Co, rue de la Douane, no 20.

12 oct

SALPETRE.—25 barils salpêtre raffiné et [illegible] gros salpêtre, à vendre par HARROD & QUARLES, rue de la Douane, no 24

12 oct

HUILE DE BALEINE.—3 bques huile de [illegible] clarifiée; 11 do do do à vendre par HARROD & QUARLES, rue de la Douane, no 24.

12 oct

DEMANDE—5 ou 6 nègres, sur condition d'être employés et à de bons gages.—S'adresser à W. E. & R. MURPHY, No 132, Vieux Bassin.

12 oct

CHARBON—Un petit lot de Charbon de bois de 1ère. qualité, reçu ce jour, et à vendre en lots au gré des acheteurs, par W. E. & R. MURPHY, No. 132, Vieux Bassin.

11 oct

TOILES—8 caisses de Toile de [illegible], 3/4, à vendre par J. A. PECK, rue Bienville.

5 oct

A Louer pour le 1er. Novembre prochain, le haut de la maison, rue Toulouse No. 30, entre les rues Chartres et Levée. S'adresser à E. BRUGIER.

28 sept

A Louer, une maison rue St Claude, entre les rues Ste. Anne et Dumaine. S'adresser à E. BRUGIER.

28 sept

EN DEBARQUEMENT—de la barque Fany, de New-York:

CORDAGE de Manilla, goudroné, assorti, de 6 à 18 fils, chanvre pour empaquetage, esprit de thérébentine. LABADIE & JACQUELIN, rue de la Levée, No 57

13 oct

AVIS—Les soussignés ayant formé une société pour la transaction des affaires comme courtiers &c. ils ont établi leur bureau au No. 14, rue Bienville, J. B. BAILEY, GEO. H. ABBOT.

10 oct

SIROP anti-goutteux du célèbre Boubée.—En débarquement du Globe, plusieurs centaines de demi-bouteilles de ce remède, si justement recommandé pour tous les cas de goutte et rhumatisme chronique, à vendre à la Pharmacie de A. A. PEYCHAUD, 123, rue Royale.

TOILE d'Emballage & Cordages—400 pièces Toile d'Emballage du Kentucky, et 400 rouleaux Cordages, en magasin et à vendre par WM. G. HEWES & Co. 34, rue Poydras.

17 oct

MARCHANDISES ANGLAISES—Reçu par le navire Tonenara, de Liverpool, Etoffes d'un nouveau genre pour pantalons, cordées et rayées, Draps, Casimirs, Bas de coton pour femmes, Chaussons de coton, en laine d'agneau et de mérinos, Furets en coton, Strouds, Bombazet, Mérinos, Couvertes en mérinos, Couvertures à points et de Whitney, Indiennes imprimées, de Londres, &c.

A vendre par S. W. OAKEY & Co, encoignure Chartres et Douane

17 oct

RUM—100 bls. Rum de N. E. à vendre par EASTMAN & BROTHERS, Vieille Levée, no 30

15 oct

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION DE ELLIOT.—Vente par le Régister des Testaments.—Mardi, le huitième jour de Novembre, 1836, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du quatrième jour d'octobre, 1836, j'exposerai en vente publique à l'encan, à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, pour compte de la succession de feu George Elliot, la propriété foncière ci-après décrite:

Trois certains Lots de Terre, situés au faubourg Franklin de cette ville, désignés sous les numéros "Sept," "Huit," et "Onze" dans l'islet No. Cinquante-neuf," sur un plan particulier du dit ilet, dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le onzième jour d'avril, 1834, et annexé pour recours à un acte passé pardevant Théodore Seghers, notaire public, dans cette ville, le dix-huitième jour de décembre dix-huit cent trente quatre; le dit islet No. "Cinquante neuf est borné par la Promenade des Bons-Enfans, et les rues Marigny, Morales et Mandeville: lot No. "Sept" mesurant trente pieds deux pouces de face à la rue Marigny, sur une profondeur de cent vingt pieds, lot No. "Huit" contigu à celui qui vient d'être décrit, et mesure trente pieds deux pouces de face à la rue Marigny, sur une profondeur de cent vingt pieds. Et lot No. "Onze" mesure trente quatre pieds six pouces de face à la rue Morales, sur une profondeur de cent-vingt pieds, sept pouces et deux huitièmes: le tout mesure américaine (étant la même propriété que ledit défunt a acquis de N. N. Destréhan, par acte passé pardevant le dit Théodore Seghers, notaire, le trente et unième jour de décembre dix-huit cent trente quatre.)

Conditions de la vente: un crédit de six et douze mois, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS,

Régister des Testaments.

N. B.—L'acte de vente doit être passé par devant H. B. Cenas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 8 oct.

SUCCESSION de Bonifay, f. c. l.—Vente par le Régister des Testaments—Samedi, le douzième jour de Novembre 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du premier octobre 1836, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feue Charlotte Bonifay, f. c. l., la propriété foncière ci-après décrite.

Un Lot de Terre, mesurant vingt pieds de face au Bayou St. Jean, borné d'un côté par la propriété à présent ou ci-devant appartenant à David Olivier, laquelle il mesure trois cent et vingt quatre pieds de profondeur, de l'autre côté par des propriétés ci-devant appartenant au défunt et à présent appartenant à Mary O'Rourke et Louis Messant, ou leur ayant cause, sur laquelle ligne il mesure environ deux cent et trente sept pieds, plus ou moins, et borné dans le fonds par le lot No. quatre vingt quatre, sur laquelle il a une largeur de quatre vingt dix huit pieds, ensemble avec toutes les bâtisses, &c.

Conditions de la vente: A un crédit de six et douze mois, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS,

Rég. des Tests.

10 oct

SUCCESSION de Sophie Nezat, décédée Epouse de Bagneris—Vente par le Rég. des Testaments—Vendredi, le onzième jour de Novembre 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Saint Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feue Sophie Nezat, décédée épouse de Zénon Gilbert Bagneris, la propriété foncière ci après décrite:

Une Terre située dans la paroisse de St. Landry, et dans la ville des Opélousas, bornée à l'Ouest par des terres à présent appartenant à la succession de feu Valentin King, au Sud par Antoine Pailles, à l'Est par William B. Knox, et au Nord par une partie de la ville des Opélousas, contenant trente six arpens de superficie

Conditions de la vente: Six, douze et dix-huit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, jusqu'au parfait paiement; les dits billets doivent porter intérêt au taux de dix pour cent par an jusqu'au paiement, s'ils ne sont pas payés, ponctuellement et fidèlement à leur échéance.

W. F. C DUPLESSIS, Rég. des Tests.

N. B. L'acte de vente sera passé par devant Octave de Armas, notaire, aux frais de l'acquéreur.

10 octobre.

MOREAU.

VENTE par le Régister des Testaments—Samedi, le cinquième jour du mois de Novembre 1836, à midi, à la Bourse encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte des enfans mineurs de Louis Moreau et aussi pour compte de Joséphine Chatard, épouse mineure de Antoine Busquet, les esclaves, savoir:

MEHALA, négresse âgée d'environ trente ans et RICHARD, son fils, âgé d'environ treize ans.

Conditions: un quart comptant et la balance à six et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS,

Régister des Testaments

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Carlile Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Il est bien entendu que le titre seulement des dits esclaves est garanti. 8 oct

SUCCESSION de Trème dit Caubette, h. c. l.—Vente par le Régister des Testaments—Jeudi, le troisième jour du mois de Novembre 1836, à dix heures du matin, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 21me. Octobre 1836, il sera exposé en vente publique à l'encan, au dernier domicile du défunt, en cette ville, rue de l'Hôpital, entre les rues Dauphine et Bourgogne, les effets mobiliers dépendant de la succession, et consistant en hardes, meubles, un cheval, selle, ainsi que les effets mobiliers dépendant de la société qui existait entre le défunt et Manuel Moreau, lesquels effets consistent en outils de charpentier, des poutres et madriers et autre bois de charpente.

Conditions de la vente: comptant.

W. F. C. DUPLESSIS,

Régister des Testaments.

22 oct

SUCCESSION DE BARNABE, f. c. l.—Jeudi, le vingt quatrième jour de Novembre 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du dix neuf d'octobre 1836, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feue Françoise Raphaël Barnabé, femme de couleur libre, les propriétés foncières ci-après décrites, savoir:

1o. Un Lot de Terre situé en cette ville, rue Toulouse, dans l'ilet renfermé par les rues Toulouse, des Remparts, St Louis et Bourgogne, ayant trente pieds de face à la dite rue Toulouse, sur cent cinquante pieds de profondeur, sur lequel se trouvent quelques bâtisses en bois de peu de valeur.

2o. La moitié indivise d'un lot de terre situé au nouveau faubourg Marigny, désigné par le no. trois et mesurant au pied français soixante pieds de face à la rue St. Antoine, sur cent vingt pieds de profondeur.

Conditions de la vente: Un quart comptant, et la balance à six, douze et dix huit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les dits billets doivent porter intérêt à raison de dix pour cent par an à dater de leur échéance en cas qu'ils ne soient pas payés à leur échéance jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS,

Register des Testaments.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs.

22 oct

VENTE par le Régister des Testaments—Jeudi, le troisième jour de Novembre, 1836, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du [illegible] octobre, 1836, j'exposerai en vente publique à l'encan, à la Bourse, encoignure des rues [illegible], pour compte des mineurs Grillier, par [illegible], les propriétés foncières ci-après décrites, savoir:

1o. [illegible] de terre situé dans l'ilet des rues Poète, [illegible] et d'Amour, faubourg Marigny, [illegible] de face à la rue [illegible] profondeur de cent quarante-cinq pieds, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2o. Deux lots de terre situés dans la rue de la Musique, entre les rues des Bons Enfans et d'Amour, faubourg Marigny, mesurant chacun trente pieds de face à la rue de la Musique sur une profondeur de soixante pieds, le tout ayant mesure française, comme il apparaîtra du plan des dits lots de terre, lequel sera exhibé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Conditions de la vente: Un quart comptant, et la balance à un crédit de six, douze, dix huit et vingt-quatre mois, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les dits billets devront être divisés en coupons à la convenance des vendeurs.

W. F. C. DUPLESSIS,

Register des Testaments.

N. B. Les actes de vente doivent être passés pardevant Mr. L. Feraud, notaire public, aux frais des acquéreurs. 8 oct

SUCCESSION DE LEDMAN.—Vente par le Régister des Testaments. Lundi, le septième jour de novembre, 1836, à 10 heures du matin, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la Paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, en date du 24ième jour d'octobre, 1836, il sera exposé en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Charles Ledman, comme aussi pour compte de John Butler, le propriétaire de la moitié indivise du café North Star, qui consent que sa moitié indivise du tout soit vendue, sur les lieux où le défunt demeurait, situé en cette ville au dit café North Star, encoignure des rues Gallatin et Hôpital, les effets mobiliers consistant en les meubles d'un café, une pipe d'eau de vie, et autres liqueurs fortes, &c.

Conditions de vente. Comptant.

W. F. C. DUPLESSIS.

Register des Testamens.

25 oct.

A VENDRE—Deux Lots de Terre attenants, et situés dans la rue Perdido, entre les rues Cirque et Philippa; les deux mesurant 51 pieds 2 pouces de face à la rue Perdido, sur 118 pieds un pouce de profondeur, sur lequel se trouve une bonne maison à domicile, une cuisine à deux étages, puits et citerne. La propriété ci-dessus fait présentement l'usage d'un "Cotton Pickery," à quoi elle est bien adaptée ayant une bonne presse et tout l'appareil nécessaire pour un tel établissement. Pour les conditions s'adresser à WILLIAM VANCE, No. 18, rue de la Douane.

30 sep—1m,3ps

VOITURES A VENDRE.

H. BEACH & CO ont reçu par les derniers arrivages de New-York et des premières manufactures des Etats-Unis,

Un Assortiment de Voitures telles que Carosses, barrouches, de toute espèce, cabriolets pour l'usage de la côte et des médecins, sulkies, phaétons, stanhopes, &c. formant le plus bel assortiment offert au public depuis longtems.

Les Messieurs de la côte aussi bien que ceux de la ville sont priés de vouloir venir examiner et s'en convaincre eux-mêmes.—Les conditions avantageuses. 18 oct

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela peut concerner, salut. Qu'il soit connu qu'attendu que James Serra Cuci, demeurant en la ville de la Nouvelle-Orléans, s'est adressé à moi W. F. C. Duplessis, register des testamens, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, et ex officio greffier de la cour des preuves, dans et pour ladite ville et paroisse pour publier et annoncer conformément à un Acte de la législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires" approuvé le 10 mars 1831, avis est par les présentes donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu d'un jugement rendu par l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, le premier juillet mil huit cent trente cinq, dans le procès numéro 810 qui est dit, sous le titre de "Succession d'Angela Berthaud, décédée épouse de James Serra Cuci—James Serra Cuci contre les héritiers de feue son épouse;" et aussi en vertu d'un ordre de la susdite Cour des Preuves, en date du six août mil huit cent trente cinq, la propriété foncière et les esclaves ci-après décrits furent offertes en vente publique à l'encan par le Régister des Testaments, le premier septembre mil huit cent trente cinq, pour compte de la succession de la susdite Angela Berthaud, décédée épouse de James Serra Cuci, à l'effet d'opérer un partage conformément au susdit jugement, et furent adjugés au dit James Serra Cuci, comme étant le plus offrant et dernier enchérisseur.

Description de la propriété et des esclaves d'après le Transfert Judiciaire.

1o. Un Lot de Terre, formant l'une des encoignures des rues de la Vieille Levée et St. Jacques, au faubourg Annonciation, mesurant soixante pieds de face à la première rue, sur cent vingt pieds de profondeur, et face à la dernière, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, adjugé à James Serra Cuci pour le prix de cinq mille piastres.

2o. Une négresse esclave nommée Harriett, âgée d'environ trente trois ans, et son enfant nommée Maria, âgée d'environ quatre ans, vendus sans aucune garantie, excepté quant au titre, adjugées à James Serra Cuci, pour le prix de huit cent soixante piastres.

3o. Charles, négrillon d'environ cinq ans, garanti seulement quant au titre, adjugé à James Serra Cuci, pour le prix de trois cent quatre vingt dix piastres.

Conditions de la vente: La propriété foncière payable à six, douze et dix-huit mois de crédit, et les esclaves payables à six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre la propriété foncière et les esclaves ci-dessus décrits, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la Cour, en vertu du quel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis, dans les papiers publics, les raisons pour quelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande le dit acquéreur.

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de ladite cour des Preuves, ce vingt et unième jour du mois d'Octobre, A D 1836.

W. F. C. DUPLESSIS,

register des test.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela peut concerner—Salut:

Qu'il soit connu qu'attendu que Alexander M. Buchanan, demeurant en la ville de la Nouvelle Orléans, s'est adressé à moi W. F. C. Duplessis, Régister des Testaments, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, et ex-officio Greffier de la Cour des Preuves, dans et pour la dite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un Acte de la Législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes Judiciaires" approuvé le 10 Mars 1831. Avis est par les présentes donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu d'un jugement rendu par l'Honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du premier Juillet mil huit cent trente cinq, dans le procès No. 810 (huit cent dix), portant le titre suivant: "succession d'Angela Berthaud décédée épouse de James Serra Cuci; James Serra Cuci contre les héritiers de feue son épouse;" et aussi en vertu d'un ordre de la dite Cour des Preuves, en date du trente Mai mil-huit-cent-trente-six, l'esclave ci-après fut, le deux juillet mil huit cent trente six, par le ministère du dit Régister des Testaments, offerte en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de la susdite Angela Berthaud, décédée épouse de James Serra Cuci (à l'effet d'opérer un partage, conformément au susdit jugement) et fut adjugée au susdit Alexander M Buchanan, comme étant le plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix et somme de cinq cent quatre vingt dix piastres, payable à six mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction, et assuré par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Description de l'esclave d'après le Transfert Judiciaire.

Susanne, négresse ayant l'habitude d'aller marron.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou qui pourraient avoir quelques réclamations contre l'esclave ci-dessus décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis dans les papiers publics les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait point approuvée et homologuée, comme le demande le dit acquéreur.

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de ladite cour des preuves, ce vingt et unième jour du mois d'octobre A. D. 1836.

W. F. C. DUPLESSIS,

Rég. des test

26 oct

MARCHANDISES, ayant droit au débenture—Indiennes, Jeans, Velveteens, moleskines, batistes, [illegible] pour le [illegible], à vendre par J. A. PECK, 29, rue Bienville.

8 oct

200 Paniers Champagne de première qualité, à vendre par VILLATTE & TOLEDANO. 56, Nouvelle Levée.

8 oct

SAVON—65 caisses savon de Boston et de la Nouvelle Orléans, à vendre par FROST & Co rue de la Douane, no 8.

6 oct

SUCRE—30 boucauts sucre, 1ère qualité, à vendre par LEBLANC & HAYDEL, 20, rue Toulouse.

8 oct

THE—304 caisses de 6 à 13 livres, impérial et gun powder, en débarquement du navire Shakespeare, à vendre par HOSKIN & WILCOCKS, 38, rue du Camp.

8 oct

CHARBON—800 tonneaux Peach Ochard, à vendre pour clore une consignation. S'adresser à HOSKINS & WILCOCKS.

BOIS DE CONSTRUCTION—25,000 pieds bois de pin assorti, pour constructions, à vendre par WILLIAM BOMAN, 168 Bassin.

8 oct

CLOUX—500 petits barils des fabriques de Phoenix & Cumberland, en débarquement et à vendre par HOSKINS & WILCOCKS, 38, rue du Camp.

8 oct

GOUDRON—[illegible] barillets en bon ordre, à vendre par W. E. & R. MURPHY, No 132, vieux Bassin

5 oct

20 balles Toiles de Russie b anches et brunes, do. Crash de Russie, en débarquement et à vendre par HARRISON, BROWN & Co. 47, rue Bienville

5 oct

TOILE D'EMBALLAGE, &c.—300 pièces toile d'emballage, 200 rouleaux de corde, à vend. par T. BARRETT & Co.

6 oct

J. RUSS, marchand tailleur, informe respectueusement les habitans de la Nlle. Orléans et de ses environs, qu'il s'est établi pour le genre de commerce ci-dessus dans toutes ses branches, au no 73, rue des Magasins, entre Natchez et Poydras, quelques portes après l'Arcade des Banks.

N. B.—Habits à l'amazone ainsi que des uniformes, sont exécutés dans le dernier genre, avec promptitude et netteté.

Il demande par la même occasion SIX OUVRIERS du premier ordre, qui peuvent s'adresser à l'établissement ci-dessus. 12 sept—3T

JAMES LILLY—Peintre de maison, enseigne &c. remercie sincèrement ses amis et le public pour les faveurs du passé, et son but sera toujours de mériter leur encouragement; il sera toujours prêt à recevoir les commandes dans son art. et il espère que par son attention, bon ouvrage et bonnes peintures de plâtre à tous.

Les imitations de bois et marbre seront faites dans le beau style. no 76, rue de la Douane. 8 oct

AYANT pris Mr. H Jacquelin pour associé, ma maison, à partir de ce jour, sera conduite sous la raison de [illegible] LABADIE & JACQUELIN.

3 oct—1m

AVIS AU PUBLIC.

LE Dr. Stephan H Bardash de Pologne, qui vient s'établir ici, offre ses services aux citoyens, pour pratiquer dans la médecine, chirurgie et accouchement.

Docteur B. a exercé à Vienne, Paris et dans les principaux hôpitaux d'Europe, avec beaucoup de succès et depuis deux années il pratique à Natchitoches. Il espère [illegible] donc mériter la confiance des citoyens de la Nouvelle Orléans.

Sa demeure est rue Royale no. 102.

Consultations chez lui depuis midi jusqu'à 3 heures.

MARCHANDISES SECHES.

LES Soussignés ont reçu par les derniers arrivages des villes du Nord, un assortiment complet de marchandises pour l'automne et l'hiver, très bien choisies pour la ville et pour la campagne; qu'ils offrent en gros ou en détail à des prix réduits, pour du comptant ou à un long crédit pour billets acceptés en ville.

Couvertures françaises de 3 points; Mackinau, duffel, rose, et Whitney; kersey anglais, drap bleu, olive, bronze, gris, vert, &c; casimirs superfins; bombazettes, circassiennes; mérinos anglais et français; prunelle, flanelle, draps de crain; calmoucks, draps de billard; couverts de pianos et table; tapis écossais de Bruxelles et Venise; tapis pour foyers; schalls de Cashmire, de Thibet et de la Prusse; flanelles peintes; mérinos peints; chaussons en soie, laine, fil et coton; indiennes, françaises et anglaises; Gingas, mousseline suisse, do. à rideaux; toile d'Irlande et de Paris; seconde toile à draps; lustring italien; gros de Suisse; foulards, mouchoirs de cou assortis, crêpe italien; rubans, taffetas et satinets; manteaux de mérinos; bretelles élastiques; coton à coudre d'Orrell.

Coton à chemise, blanc et écru de Lowell et Virginie; coton à carreaux; cotonades, flanelles en laine et coton; jeannes de Kentucky, kerseys, satinets; coutil pour matelas, indiennes, merinos de nankins, bretelles, &c. A DANIELS & GOODMAN, rue Chartres, No. 31

13 oct

EN débarquement du navire Horace, venant de Marseille, et à vendre par le soussigné;

100 barriques Vin rouge;
300 caisses Vin Muscat, 1ère. qualité;
100 paniers Huile d'Olive, bouteille de 24 onces;
20 balles Couvertures de laine, de 3 points, pour [illegible]
[illegible]
2 balles [illegible] du do 6 points, pour lits.
[illegible] do do 12 do
[illegible] — B. L. BERNARD.

$25 DE RECOMPENSE

PARTIS MARRONS de la boulangerie du Rail Road, JIM et TOM CONGO. JIM est âgé de 28 à 30 ans, taille de 5 pieds 5 ou 6 pouces, menton long, joues saillantes, front découvert, très courbé et marchant lentement. Il porte habituellement un bandage, ayant une forte hernie. Il a l'habitude de porter des anneaux à ses doigts. Il a été vu dernièrement du côté de la raffinerie et dans le faubourg Ste. Marie, sur la levée. Il était vêtu d'une chemise bleue, d'un pantalon de cotonnade bleue et d'une casquette. Il a été acheté de Mr. Charles Wesslotz [illegible] Il est absent depuis le mois de Février.

TOM CONGO, est âgé de 40 à 45 ans, taille de 5 pieds 3 ou 4 pouces, marqué de la petite vérole, parlant fort mal l'anglais et le créole et marchant lentement. Il a été acheté de la succession de Mr. Agénor Bosque, et se tient ordinairement de l'autre bord du fleuve. Il était vêtu lors de son départ d'un gilet rond, gris foncé, d'un vieux pantalon blanc et d'un chapeau de soie.

Soixante piastres de récompense seront données pour l'arrestation de Jim, et 15 piastres pour celle de Tom Congo, en s'adressant à l'encoignure Rail Road et Cassacalvo 25 oct 1y

AVIS.

DETENUS à la geole de la Paroisse St. Jean-Baptiste, les nègres suivants:

Charles, appartenant à M. Joncée Moriee, du Bayou Sara: ce nègre ne parle qu'anglais.

Le nègre nommé John, appartenant à M Stobobedeen, Nlle Orléans. Ce nègre ne parle qu'anglais.

Le nègre nommé John Drue, appartenant à M. John Nicols. Ce nègre parle anglais et français.

Paroisse St. Jean Baptiste, 7 octobre 1836.

A. LUMINAIS,

12 oct — Shériff.

CENT PIASTRES DE RECOMPENSE.

PARTIE marronne de chez le soussigné, à Smith's Point; paroisse de Concordia, Etat de la Louisiane, le dix-huit Novembre dernier, la mulâtresse nommée MILLEY, parlant espagnol, français et anglais, âgée d'environ vingt-neuf à trente ans, taille d'environ cinq pieds, ayant ses dents gâtées, celles devant étant les meilleures, nez retroussé, un gros doigt du pied gauche ou droit, renversé comme s'il était cassé. Elle a les cheveux presque droits. La dite esclave est bien connue au faubourg d'en haut, et appartenait ci-devant à C H Cook, de la Nouvelle Orléans. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui la ramènera au soussigné, à vingt milles au-dessus du Natchez, ou cinquante piastres à celui qui la mettra dans n'importe quelle geole de l'Etat afin que le soussigné puisse la r'avoir.

ABNER WILSON,

26 sept—30 — Smith's Point.

Dix Piastres de Récompense—Parti marron de la presse à coton de la Levée, le 19 juin dernier, le nègre nommé WILLIS, employé à ladite presse comme drayman, âgé de 24 ou 25 ans, 5 pieds 6 pouces de taille; il lui manque une des dents de devant de la machoire supérieure. La récompense cidessus sera payée à quiconque le logera à la geole ou le ramènera à la presse. 27 juil

CINQUANTE PIASTRES DE RECOMPENSE—La récompense susdite sera donnée pour l'arrestation du jeune nègre JOE, parti marron du Rail Road de la Nlle.-Orléans et de Nashville, le 19 août. Il est de la taille de cinq pieds sept ou huit pouces, peau noire et corps mince. On l'a vu en ville dimanche dernier. Ce nègre a été acheté de M. Joshua Baldwin il y a quelques mois.

27 août

Vin de Marseille et de Bordeaux, Cognac, &c. &c.

1500 Barriques Vin, des marques Bergasse, Bethfort et Poncet;

30 demi pipes Cognac, de la marque J J Dupuy;

500 barriques Vin rouge de Bordeaux, Pauillac, Médoc;

Journellement attendu par le navire Caroline, du Hâvre.

500 caisses Cerises en bouteilles blanches;

200 caisses Liqueurs en porcelaine.

23 oct—4 — R. A. LEFEBVRE

BARROUCHES—Les soussignés ont reçu par les derniers arrivages, un grand nombre de Barrouches de toutes espèces. Ces barrouches ont été faites expressement pour ce marché.

Voitures—Belles carosses de famille, et aussi Fiacres.

Cabriolets—Un grand assortiment de Cabriolets convenables pour messieurs les planteurs.

A. BEACH & Co,

28 oct — 49, rue Royale.

CHANGEMENT de Bureau—Les soussignés ont transporté leur bureau à la rue de la Douane, vis à vis la rue de la Bourse.

22 oct — HARRISON, BROWN & Co.

BRODEQUINS—200 paires Brodequins rouges pour hommes, reçu et à vendre par FROST & Co.

22 oct — rue de la Douane. no. 8.

TOILE DE BRETAGNE—12 balles Toile de Bretagne, à vendre par FELIX LABATUT, 54. rue Toulouse.

22 oct—3

FOIN—400 balles, à vendre par PERKS & HALL, no. 2, Levée de devant.

21 oct

AMIDON & Huile d'Olive—50 caisses Amidon; 100 paniers Huile d'Olive, à vendre par PERKS & HALL, no 2, Levée de devant.

21 oct

LIQUEURS—70 barils Eau de vie de New-York, 20 do Genièvre do., dernièrement reçu et à vendre par PERKS & HALL.

16 oct

CAFE de JAVA—100 sacs Café de Java, dernièrement reçu et à vendre par PERKS & HALL.

16 oct

CORNICHONS & SAUCES—Un grand assortiment de Cornichons et Sauces fraîches, reçus de Boston, de la marque d'Underwood, à vendre par PERKS & HALL, 2. Levée de devant.

13 oct

WHISKEY & Huile de Palmachristie—250 barils Whiskey, 50 demi barils Huile de Palmachristie, en débarquement du bateau à vapeur Chesterville, à vendre par G DORSEY, 44, Nouvelle Levée.

18 oct

MAIS—350 sacs Maïs, en débarquement du bateau à vapeur Prairie, à vendre par R. GRONING & Co.

17 oct

A VENDRE—Un bon Cheval de selle. S'adresser au soussigné, au coin des rues Canal et Bourbon. J. B. TRINCHARD

17 oct—3

150 Caisses Chandelles de suif, en magasin et à vendre par WM. G. HEWES & Co, 34, rue Poydras.

17 oct

SAVON—200 caisses Savon de la marque de J. Gould, en débarquement et à vendre par Robt. M. WHITE, rue des Magasins, No. 25.

15 oct

25 BARILS et 10 pipes d'huile de Spermacetti 120 do. huile de baleine, clarifiée; 100 Caisses savon de Castille; en débarquement et à vendre par VILLATTE & TOLEDANO, Vieille Levée, no. 56

15 oct

VIN DE CHAMPAGNE—De la marque Lion à vendre par EASTMAN & BROTHERS. Vieille-Levée

15 oct

SACS—3000 sacs au pitre, en magasin et à vendre par ROBT M. WHITE, rue des Magasins, No. 25.

15 oct

PORC Mess & M. O.—Quelques barils en magasin et à vendre par LAYET & AMELUNG, rue Poydras, no 24

15 oct

JAMBONS—950 barils Jambons de Cincinnati à vendre par LAYET & AMELUNG, rue Poydras, no 24

15 oct

WHISKEY rectifié—350 barils en magasin, à vendre par LAYET & AMELUNG, rue Poydras, no 24

15 oct

GRAISSE—1500 barilets en magasin, à vendre par LAYET & AMELUNG, rue Poydras, no 24

15 oct

FARINE.—350 barils fraîche et aigre, à vendre par LAYET & AMELUNG, rue Poydras, no. 24

15 oct

AMANDES—Amandes de Esperanza en barils et caisses, à vendre par J. ROBERTS & Co. 117 rue Royale.

8 oct

CABLE EN CHAINE—Un cable en chaîne, à vendre par JAMES REED & Co, rue Royale, no. 35.

8 oct

SACS DE PITRE—30,000 sacs de Pître, de différentes grandeurs, à vendre par R. GRONING & Co.

8 oct

MORUE—100 caisses en débarquement du navire Chatham, à vendre par PERKS & HALL, No. 2, Levée de devant.

9 oct

HARENGS—100 caisses, en débarquement du navire Chatham, et à vendre par PERKS & HALL, 2, Levée de devant.

oct 8

100 Caisses Vin de Bordeaux, à vendre par LEBLANC & HAYDEL, no. 20, rue Toulouse.

8 oct

30 Barils Rum du Nord, à vendre par LEBLANC & HAYDEL, 20, rue Toulouse.

8 oct

MELASSE—150 barils melasse, à vendre par LEBLANC & HAYDEL, 20 Toulouse.

8 oct

BEURRE—20 firquins Beurre de Goshen, à vendre par J. A. PECK, No. 29, rue Bienville.

8 oct

100 Barils vieux Whiskey rectifié, en débarquement et à vendre par VILLATTE & TOLEDANO, 29, rue Bienville.

8 oct

CUCULLU, LAPEYRE & Co., offrent à vendre:

300 sacs Café vert de Cube;
200 balles Tabac en feuille, (Vuelta Abajo);
500 milliers Cigares de qualité supérieure;
Amandes éplichées (Esperanza), en barils et en caisses. 18 oct

CHEVAUX EPAVES—Conduits à l'écurie, rue St. Pierre entre St Claude et Tremé, le 15 du présent au soir, par la garde de ville:

Un Cheval bai clair, queue et crinière blanche, front blanc, les deux pieds de derrière blanc et le jarret hors montoir enflé.

Un petit Cheval bai, brun foncé, le font blanc.

Si les dits chevaux ne sont pas réclamés par les propriétaires dans dix jours, à partir du présent avis, ils seront vendus à l'encan par P. A. Guillotte, le [illegible] 20 d'octobre courant.

17 oct — J. PENAS, capitaine de la garde.

JUMENT EPAVE.

IL a été conduit chez le soussigné le 17 du courant, une JUMENT bai brun, ayant une étoile blanche au front, et une raie blanche sur le nez, boitant du pied droit de derrière.

Si la dite jument n'est pas réclamée dans les dix jours qui suivront le présent avis, elle sera vendue à l'encan par le soussigné, le 29 du courant, au domicile de Mr. A. Piernas.

18 oct—3 — J B ALLARD, syndic.

Ventes à l'encan.

PAR JOHN M. BACH.

IL sera vendu samedi 5 novembre 1836, à midi à la Bourse Hewlett

40 lots de terre situés à Carrollton.

Ces terrains sont mieux situés qu'aucuns autres maintenant offerts en vente, étant entre le Rail-Road et le fleuve, sur le lots No 6 du premier plan de Carrollton.

Cinq des dits lots font face à la rivière et étant 180 pieds de face à la dite rivière et mesurant pareillement sur le chemin public et 10 des dits lots sont situés entre le chemin public et la rue de la levée.

On ne pourra trouver dans tout l'Etat une location plus désirable que ces 15 lots ci-dessus décrits pour y rétablir un moulin à scie.

Si le tout n'est point vendu en bloc il sera vendu par lots. Les autres lots sont situés dans le profondeur des premiers et font face à la rue Washington; le tous selon un plan qui sera exposé le jour précédant la vente à la Bourse.

Conditions 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque.

Actes de vente pardevant W. Lewis notaire public aux frais des acquéreurs. 25 oc

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu Jeudi, 8 novembre 1836, à 4 heures de l'après midi, rue des Champs Elysées, entre les rues Moreau et Cassacalvo, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District, pour le Premier District Judiciaire de cet Etat, en date du 1er. Juillet 1835, à la requête des syndics de Paul Pandelly,

Une quantité de Pierres plattes.

Conditions: Jusqu'à $200 comptant, au dessus de jours de crédit, en billets endossés à satisfaction des syndics. Les pierres ne seront livrées qu'après que l'acquéreur aura rempli les conditions de la vente et seront pour son compte et risque aussitôt mesurées.

24 oct

PAR M. BARNETT, Sr.

IL sera vendu à la folle enchère de Mr. L. J. Pilié fils, dans les dix jours qui suivront la date de cet avis, si d'ici là, il n'a pas rempli les conditions de l'adjudication qui lui a été faite le 25 août dernier, quatre terrains dans l'Ilet No. 36, de la division Dousou, au faubourg Washington.

Conditions, à la vente. 18 oct

PAR B. BOUNY.

Vente de succession de feue Mariane, dite Sanite Arnaud, f. c. l.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, en date du vingt un octobre 1836, il sera exposé en vente publique, à l'encan, le 8 novembre 1836, à 10 heures du matin, rue d'Orléans, No. 87, entre Bourbon et Dauphine,

Le mobilier, dépendant de la susdite succession, consistant en meubles meublans, hardes, linges, bijoux, &c.

Conditions—Comptant. 22 oct—3

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu, Jeudi 10 Novembre 1836, à midi précis, à la Bourse Hewlett, encoignure Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de la Cour de District, en date du 24 septembre 1836, et à la requête des syndics de P. Pandelly, les propriétés ci-après détaillées,

1o. Une Habitation située à environ 3 milles de la Nouvelle-Orléans, sur la même rive du fleuve, ayant 3 arpens et 9 toises de face sur le chemin public, sur 40 arpens de profondeur; cette habitation est divisée en 3 lots, avec une issue de la profondeur à la face.

2o. Un Lot de Terre composant la seconde concession, acquise des Etats-Unis, faisant suite à la profondeur des 40 arpens de la susdite habitation; lequel lot de terre est divisé en 3 lots.

3o. Trois Terrains situés au nouveau faubourg Marigny.

4o. Un Terrain situé à l'encoignure des rues Bourgogne et Quartier, sur lequel il existe deux maisons et dépendances, construites en briques et granits, couvertes en cuivre et ardoises.

5o Un moulin à planches, à vapeur, existant sur la dite habitation.

6o. Deux hangards couverts en bardeaux, parfaitement bien construits, et n'ayant jamais servi.

Toutes ces propriétés seront vendues conformément aux plans qui sont déposés au bureau des encanteurs et qui seront exposés à la Bourse le jour de la vente.

Conditions—L'habitation, le moulin et les 2 hangards, payables comptant jusqu'à la concurrence de la somme revenant à Messrs. Lizardi Frères, et cette créance couverte, le surplus de la dite habitation sera payable à 1, 2 et 3 ans de crédit.

Les trois lots de la seconde concession et les terrains du nouveau faubourg Marigny, seront vendus à 1, 2 et 3 ans de crédit. Les deux maisons, rue Bourgogne et Quartier, seront vendues à 6 et 12 mois de crédit, le tout en billets endossés à la satisfaction de syndics, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement dans le cas de non paiement des dits billets, à les porteurs: un intérêt de 10 pour cent jusqu'à parfait paiement, bien entendu que cette clause ne pourra en aucune manière donner droit aux débiteurs de retards, les paiemens.

Les actes de vente seront passés par C. Pollock, notaire, aux frais des acquéreurs, lesquels se feront mettre en possession aussi à leur frais.

Les moulins et hangards devront être enlevés par les acquéreurs dans le délai d'un mois, après l'adjudication. 8 sept

PAR M. BARNETT, Sr.

IL sera vendu, le samedi, 29 octobre prochain, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis:

DIX TERRAINS.—Situés dans le faubourg Tremé, de manière à augmenter de valeur par suite des améliorations importantes qui vont être faites dans ce quartier. Le plan sera exposé avant la vente et de plus amples détails seront donnés lors de la criée.

Les conditions sont comme suit, savoir:

Les acquéreurs se mettront au lieu et place des vendeurs pour les termes des paiements à échoir; paieront un 3ème comptant et pour la balance fourniront leurs billets à deux et trois ans, avec endossement à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés chez Jules Mossy, notaire public, aux frais des acquéreurs. 15 oct—13

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu le samedi, 29 du courant, à midi précis, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, pour compte et risque de J. A Zander, qui n'a pas rempli les conditions de l'adjudication à lui faite le 22 septembre dernier; les lots de terre désignés d'après le plan fait par L. Surget, daté le 7 septembre 1836, et déposé en l'étude de Joseph Cuvilier, not. public.

Savoir: Les lots nos. 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12, dans l'Ilet No. 8, situé dans le faubourg Jackson, chaque lot mesurant 25 pieds de face, sur 143 pieds de profondeur aux rues d'Orléans et St. Pierre.

Le susdit ilet borné par les rues Orléans, St. Pierre, Salomon et David, d'après le plan exposé à la Bourse.

Conditions: Un quart comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, du 22 septembre dernier, en billets tirés et endossés à la satisfaction des vendeurs et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Actes de vente pardevant C. Cuvillier, notaire public, aux frais des acquéreurs. 19 oct

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu, le samedi 29 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, pour compte et risque de J. B Joublanc, qui n'a pas rempli les conditions de l'adjudication à lui faite le 9 Juillet dernier:

Savoir: Un Lot de terre situé sur le Chemin du Bayou, désigné par le no. 10 du plan fait par Le. Bringier et qui sera exhibé à la vente.

Conditions: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets datés du 9 Juillet dernier, tirés et endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant H. Pedesclaux, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

19 oct

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu samedi, 29 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,

Un superbe Terrain, situé au faubourg Tremé, rue Plauché, près de la rue de l'Esplanade, ayant 38 pieds de face sur 138 pieds 7 pouces de profondeur, mesure française. Le dit terrain est entouré en pieux; il y a dessus une tonnelle de 60 pieds de long, plus trois plate bandes, faisant 540 pieds; le terrain est très élevé.

Conditions:—Un quart comptant, et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Octave de Armas, notaire public. 21 oct

PAR JOHN M. BACH.

IL sera vendu vendredi, 4 novembre, à la résidence du Général P. F. Smith, rue de l'Esplanade, à 11 heures du matin—

Une grande quantité de meubles, tels que sofas, chaises, d'acajou et d'érable, tapis de Bruxelles, side boards, tables à dîner, à thé, à cartes, à pivots et rondes, bois de lits, armoires, toilettes, lavabeau, services en porcelaine, service à thé, des verreries, garnitures de cheminées, plateaux plaqués et dorés, épergnes, couteaux et fourchettes, pendules, rideaux et des couvertures pour plats, &c., ainsi qu'une batterie de cuisine. 19 oct

CAROSSIER.

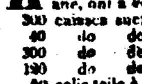

Le soussigné ayant transporté son atelier rue des Remparts, nos. 112 et 114, entre St. Louis et Conti, demande à informer ses amis et le public en général, qu'il fera toute espèce de racommodages aux voitures, soit en bois ou en fer, ou en peinture. Sa longue expérience dans le métier qu'il exerce, lui fait espérer une partie de l'encouragement et de la confiance du public.

JOHN LIVINGSTON,

23 sept—1m,3ps rue des Remparts, nos 112 et 114

HARROD & QUARLES, No. 24, rue de la Douane, ont à vendre,

300 caisses sucre blanc de la Havane,
40 do do brut do.
300 do de 13 liv. Thé poudre à canon et imp.
120 do de 6 do do do do
50 colis toile à voile I Bruagis,
10 balles do Raven Duck,
10 pipes eau-de-vie de Bordeaux, ayant droit au drawback.
20 demi pipes do de Marseilles,
50 quart de pipes eau-de-vie pure,
20 do imitation do,
30 de vin de Sicile,
10 pipes genièvre de Hollande,
5 caisses vieux whiskey écossais de (de 10 doux. chaque)
20 do vin de Chérie Rai et foncé, de 40 doux,
[illegible] barils mérise,
200 caisses cigars de la Havane (marque de choix)
50 sacs amendes, molles,
50 paniers do dures,
200 caisses blanc de baleine,
80 do savon extra No. 1,
25 barriques huile de baleine fine,
50 barillets salpêtre raffiné,
30 sacs do naturel,
500 rames papier à écolier,
200 do papier à lettres,
150 caisses tabac à chiquer,
400 rouleaux cordes de Marseilles [illegible],
400 do cordes d'emballage 1re qualité, [illegible] cordage,
400 barils harreng et anchois,
60 caisses fromage en forme d'ananas,
110 [illegible] café,
50 pièces toile d'Irlande superfine,
200 grosses boutons de soie noir, 24 oct